

Projet de

PÔLE RÉGIONAL DE PROMOTION DE LA SANTÉ

**Une nouvelle dynamique de santé et de solidarité
à l'Hôtel-Dieu de Lyon**

Un pôle régional de promotion de la santé pour...

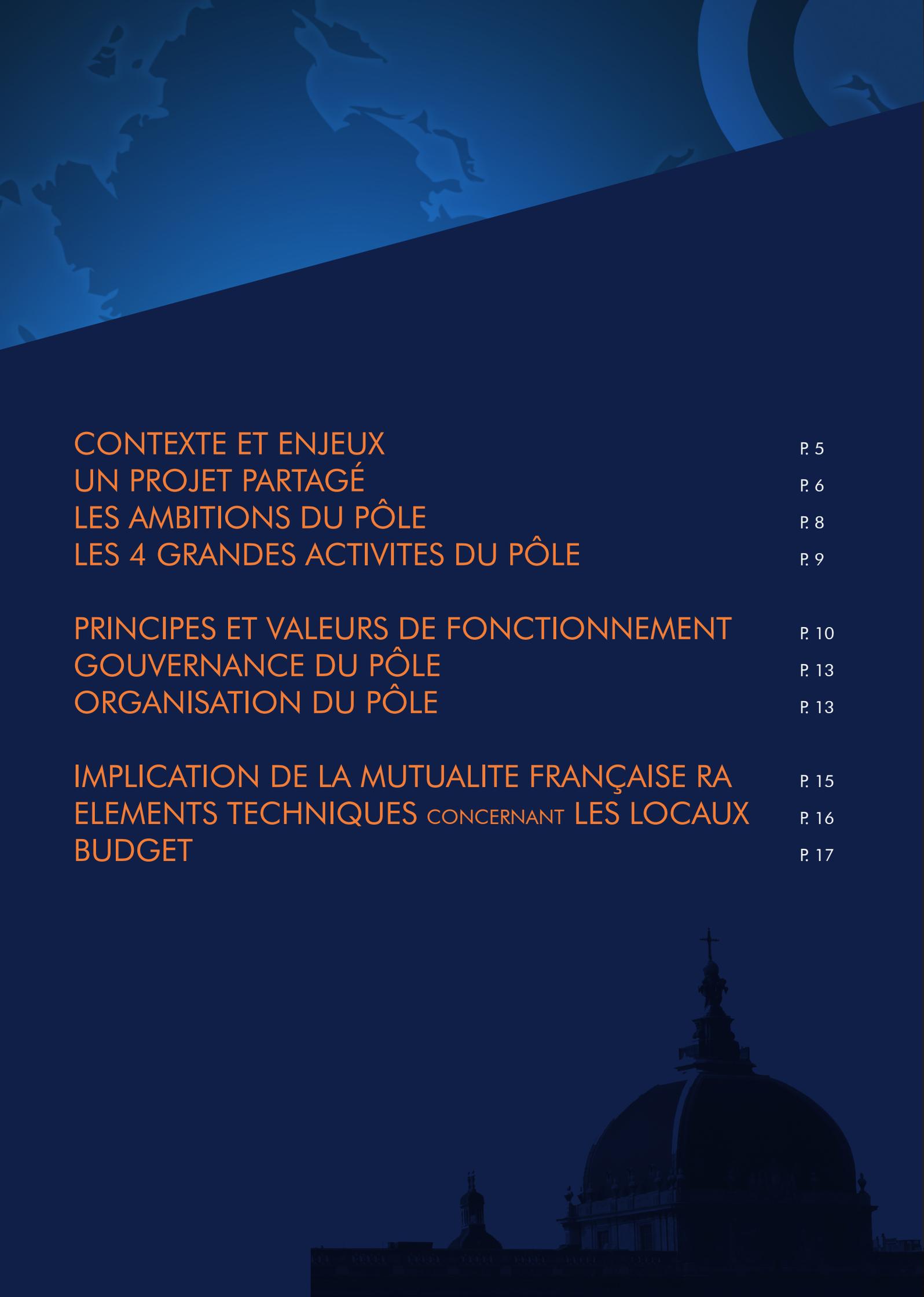
Au cœur de la ville capitale de la région Rhône Alpes, créer un lieu d'accueil, de formation et d'accompagnement, afin de mettre à la disposition de tous les habitants et de toutes les institutions de la région, des ressources contribuant à l'éducation à la santé, la réduction des inégalités face à la santé, la préservation du lien social, l'amélioration de la qualité de la vie...

En proposant notamment, pour le grand public, un espace dédié à la promotion de la santé et à l'éducation à la santé, intégrant les NTIC. Un espace se voulant unique en son genre et faisant de la région Rhône-Alpes une pionnière dans ce domaine...

Articuler ce projet à la rénovation de l'Hôtel Dieu afin de prolonger dans la modernité la tradition ancestrale de l'Hôtel-Dieu, hôpital voué à l'hospitalité, la santé et la solidarité.

Construire une ressource reconnue et pérenne des politiques régionales de santé au service de la prévention et de la réduction des inégalités. Avec l'ambition, de par son originalité et son caractère novateur, de contribuer au rayonnement international de la ville.





CONTEXTE ET ENJEUX	P. 5
UN PROJET PARTAGÉ	P. 6
LES AMBITIONS DU PÔLE	P. 8
LES 4 GRANDES ACTIVITES DU PÔLE	P. 9
PRINCIPES ET VALEURS DE FONCTIONNEMENT	P. 10
GOUVERNANCE DU PÔLE	P. 13
ORGANISATION DU PÔLE	P. 13
IMPLICATION DE LA MUTUALITE FRANÇAISE RA	P. 15
ELEMENTS TECHNIQUES CONCERNANT LES LOCAUX	P. 16
BUDGET	P. 17

CONTEXTE ET ENJEUX

LA RÉNOVATION D'UN LIEU HAUTEMENT SYMBOLIQUE DE LA TRADITION HUMANISTE DE LA VILLE DE LYON, L'HÔTEL-DIEU

L'Hôtel-Dieu est au cœur de l'histoire lyonnaise et de la mémoire de ses habitants : symbole de la proximité et de l'accessibilité, il marque son ancrage dans le centre ville en devenant, en 1507, « l'Hôtel-Dieu de Notre Dame de Pitié du Pont du Rhône ». Grâce à la construction d'un pont, aujourd'hui Pont de la Guillotière, la presqu'île s'ouvre à ceux qui viennent de l'autre côté de la rive.

De siècle en siècle, son déploiement sait concilier la générosité de femmes et d'hommes attachés au soin des indigents et le soutien des autorités locales. Symbole de l'accueil et de l'ouverture au monde, de la médecine, de l'innovation, de la recherche en santé publique et de l'éducation pour la santé, cet hôpital, dès l'époque de François Rabelais, devient un haut lieu du savoir-faire médical tourné vers une optique sociale : projection vers les pays du sud au temps colonial, plus récemment en pointe sur le dépistage du sida, de l'hépatite C, de la prise en compte des problématiques de la précarité et de l'exclusion. Monument historique protégé et situé au cœur de la ville, il constitue un patrimoine symbolique et moral.

L'Hôtel-Dieu de Lyon a cessé ses activités de soins en raison de sa vétusté et de sa non-conformité aux exigences des plateaux techniques modernes.

LA SANTE EST UNE RESSOURCE SOCIALE VITALE

La persistance des inégalités sociales et territoriales de santé met à mal, aujourd'hui plus que jamais, le tissu social.

Contre le repli sur soi et le cloisonnement des pratiques, il est nécessaire de réaffirmer et de garantir les conditions qu'exige la santé et la manière de la promouvoir, en cohérence avec le pacte social, c'est-à-dire la reconnaissance mutuelle.

En proposant un cadre stratégique et un processus dynamique, la promotion de la santé est un levier majeur vis-à-vis des risques de fragmentation sociale.

Dans ses interventions plurielles (accueil, formation, production de guides et d'outils pédagogiques, conseil, appui méthodologique aux organisations ...), la promotion de la santé vise à favoriser le renforcement des qualifications et des compétences, le partage des savoir-faire et la rencontre entre des pratiques professionnelles ou associatives relevant de disciplines diverses.

Pour agir dans le respect des identités sociales et culturelles des habitants, la promotion de la santé exige par conséquent un positionnement professionnel qui soutient les valeurs démocratiques de justice sociale et qui fait de la santé un droit fondamental pour tous.

UN PROJET PARTAGÉ

L'idée du Pôle Régional a émergé au début de l'été 2009 par une mobilisation citoyenne. Elle a donné lieu à un texte diffusé sur Internet par cinq personnes : Jean-François Vallette, directeur d'Aides Alcool, Bruno Marie Duffé, professeur d'éthique, délégué de la Pastorale de la Santé du Diocèse de Lyon, Gérard Clavairoly, journaliste, Jean Genoud, médecin et Christophe Porot, responsable d'un service de prévention.

Le Pr Thierry Philip, alors vice-président en charge de la santé au Conseil Régional Rhône-Alpes, a invité ce collectif citoyen à se rapprocher de l'Espace Régional de Santé Publique (ERSP) pour mener conjointement une étude de faisabilité, confiée à la Société Alcimed.

Cette étude, financée par le Conseil Régional Rhône Alpes, a permis de dégager une première épure d'organisations et d'associations pour constituer le socle du Pôle Régional de Promotion de la Santé (PRPS).

D'autres organisations ont rejoint et participé aux actions du Collectif au cours de l'année 2009-2010 : l'Antenne Sociale de Lyon (représentée par Jean Clément et Luc Champagne), la CFDT (représentée par Marie-Jo Piégay), Europe Ecologie (représentée par Edith Oresta), et de manière plus ponctuelle, le CISS Rhône Alpes.

Plusieurs personnalités, à la suite du Pr Thierry Philip, se sont manifestées pour soutenir ce projet : Jean Jacques Queyranne, président du Conseil Régional Rhône Alpes, le vice-président du groupe communiste du Sénat Guy Fischer, le Cardinal Barbarin...

La Mutualité française Rhône-Alpes a trouvé intéressante cette initiative visant à l'animation d'un espace prévention ouvert au grand public et a accepté de participer au travail de réflexion, de conception et de recherche de financements aux côtés des autres acteurs.

Au terme de l'étude de faisabilité financée par le Conseil régional, nous sommes aujourd'hui en mesure d'affirmer que ce projet est pertinent et réalisable.

Le projet est actuellement porté par un comité de pilotage et un groupe projet.

LES GRANDES DATES DU PROJET

Juillet 2009 : un **collectif citoyen** lance un appel sur internet pour un projet de pôle santé à l'Hôtel-Dieu. Ce collectif est composé de :

- Jean-François Vallette, directeur d'une association de prévention,
- Bruno Marie Duffé, professeur d'éthique, délégué de la Pastorale de la Santé du Diocèse de Lyon,
- Gérard Clavairoly, journaliste,
- Jean Genoud, médecin,
- Christophe Porot, responsable d'un service de prévention.

Déc. 2009 - mai 2010 : **étude de faisabilité** financée par le Conseil régional Rhône-Alpes et pilotée par l'Espace Régional de Santé Publique.

Juillet 2010 : **1^{er} séminaire de travail** des acteurs du pôle.

Automne 2010 : les Hospices Civils de Lyon choisissent **Eiffage immobilier**, qui intègrent le Pôle Régional de Promotion de la Santé dans leur projet de reconversion de l'Hôtel-Dieu.

Fin 2011 : plus de 12 000 signatures de soutien au projet sur internet et début de la collaboration avec Eiffage.

UNE ORGANISATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE EN PLEINE MUTATION

De nombreuses réformes ont amené le secteur de la santé publique, et notamment le secteur associatif de prévention et d'éducation pour la santé, à s'adapter à un environnement en profond bouleversement : Loi Santé Publique d'Août 2004, Loi HPST (Hôpital Patients Santé Territoires) de Juillet 2009, LOLF (Loi Organique Relative aux Lois de Finances) et RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), structuration des ARS et des Conférences Régionales de santé, programmation de la prévention, création des IREPS dans toutes les régions de France, etc.

Ces bouleversements amènent des processus de regroupements, de mutualisations, de coopération pour à la fois répondre au développement des besoins et le faire à moyens constants.

L'application de la loi « Hôpital Patient Santé Territoire » de 2009 et la création des Agences Régionales de Santé modifient les représentations des politiques de santé publique. Les milieux professionnels de la prévention et de la promotion de la santé construisent leur devenir en tentant de répondre au mieux à une forte demande de mutualisation des compétences sur les territoires de santé. Ceci pour devenir le plus contributif de l'élaboration et de la gestion des politiques de santé publiques.

Ces évolutions montrent l'importance, dans cette période de changement, de développer des capacités d'innovation, de communication adaptées au NTIC, de modalités pédagogiques novatrices, d'évaluation, de recherche et d'appui méthodologique afin d'améliorer la cohérence entre les actions proposées par les associations et les politiques publiques.

Un des enjeux du PRPS consiste donc à contribuer à l'invention de réponses pertinentes, globales et ajustées aux besoins des populations prenant en compte l'ensemble des multiples déterminants – sanitaires, éducatifs, sociaux et environnementaux. Dans cette démarche entre en ligne de compte ce qui participe à une meilleure qualité de vie de la population, avec une attention particulière aux personnes les plus vulnérables.

LES AMBITIONS DU PÔLE

UN PROJET POUR CONTRIBUER À LA SANTÉ, À LA QUALITÉ DE VIE DE LA POPULATION ET À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS DE SANTÉ

- en créant un espace d'exposition interactive pour le grand public
- en développant des modalités d'actions innovantes en promotion de la santé
 - en renforçant une dynamique de mutualisation et de collaboration autour de la santé, en cohérence avec les politiques publiques.

▶ Répondre aux besoins d'information, d'accueil et d'orientation de la population générale. N'importe quel habitant pourra y trouver un espace d'exposition pédagogique et ludique, des conseils et des adresses adaptés à ses demandes, ou encore des éclairages sur ses droits en matière de santé.

▶ Créer un lieu de rencontre et de concertation pour le monde associatif, souvent éclaté et peu visible dans l'agglomération, alors qu'il constitue l'opérateur majeur de la prévention, de l'éducation et de la promotion de la santé. Ce regroupement bénéficiera d'abord aux milliers d'adultes relais qui font vivre la prévention dans notre région et qui gagneront un temps et une énergie précieuse pour trouver à l'Hôtel-Dieu, grâce à son exceptionnelle accessibilité, de la documentation, des ressources et des conseils.

▶ Impulser une dynamique de coopération de ce monde associatif avec d'autres « mondes » : politique, syndical, patronal, administratif, universitaire, recherche et toutes les organisations sociales ayant vocation à travailler sur le mieux être des populations... pour une meilleure mutualisation des réflexions, compétences, moyens et modalités concrètes d'interventions.

▶ Participer au renforcement général de la formation et des possibilités d'accompagnement méthodologique en éducation et en promotion de la santé, pour tous les acteurs du système, notamment de la santé publique, et pour les soignants et les personnels des services sociaux.

▶ Faciliter le lien entre les décisions de santé publique et le repérage et l'analyse des besoins réels des populations, ceci en vue d'une meilleure prise en compte de questions émergentes, de l'élaboration d'approches et de modèles nouveaux à partir d'une meilleure compréhension des enjeux de société qui influent sur les comportements, ainsi que d'une meilleure mobilisation des ressources collectives et institutionnelles.

▶ Enrichir la coopération européenne et internationale, déjà importante dans notre capitale régionale, pour apprendre des autres pays et systèmes de santé et pour déployer des initiatives entre pays développés et pays émergents en matière de santé.

LES 4 GRANDES ACTIVITES DU PÔLE

Un pôle pour tous les publics
et notamment pour :

- les établissements scolaires
- les entreprises
- les structures sanitaires et sociales
- les collectivités locales
- les associations d'usagers...



Un **accueil en libre accès du grand public** dans un espace d'exposition, avec des supports multimédia, ludiques et pédagogiques, pour découvrir autrement tous les aspects relatifs à la promotion de la santé.

Cet espace sera créé en lien avec le projet de musée du groupe Eiffage chargé de la reconversion de l'Hôtel-Dieu.

Exemples : exposition interactive sur l'alimentation pour les enfants et les adolescents, en individuel ou en sortie scolaire ; festival cinéma sur l'adolescence ; jeux multimédia éducatifs pour les familles...



Un lieu de **ressources, de formation, de documentation, de conseil et d'appui méthodologique** en promotion de la santé, pour les «acteurs de première ligne» de la région Rhône-Alpes (enseignants, infirmières, travailleurs sociaux, animateurs jeunesse...)

Exemples : une infirmière scolaire, en début d'année, pourra se former pour monter des actions de promotion de la santé adaptées aux jeunes de son établissement ; un DRH trouvera des conseils pour élaborer un dispositif autour des risques psychosociaux dans son entreprise ; un animateur de centre social trouvera des ressources pour monter des actions sur l'estime de soi ou sur la lutte contre les discriminations pour les jeunes de son quartier...



Un espace de **coopération, de mutualisation et d'échange** entre les acteurs de terrain et les principales associations régionales de santé publique.

Exemples : aide aux structures d'insertion des jeunes pour mieux repérer les situations de souffrance et favoriser une prise en charge optimale ; organisation de colloques sur de nouvelles problématiques de santé repérées sur le terrain ; accueil d'étudiants étrangers pour construire des coopérations avec leur pays d'origine...



Un **laboratoire de recherche et d'innovation**, pour les professionnels de l'éducation pour la santé, les préventeurs, les chercheurs en santé publique et en sciences humaines... dans une dimension régionale, européenne ou internationale.

Exemples : création d'un observatoire sur la réduction des inégalités de santé par l'Espace Régional de Santé Publique en lien avec des universitaires en sciences humaines ; articulation d'une étude et d'un programme d'action sur l'estime de soi dans la petite enfance par une collaboration entre l'Observatoire Régional de la Santé et AIDES Alcool ; développement, par des ONG lyonnaises, de programmes de coopération décentralisée en promotion de la santé en Afrique francophone ou en Amérique latine...

PRINCIPES ET VALEURS DE FONCTIONNEMENT

La promotion de la santé a pour mission d'apporter des réponses à des besoins sanitaires et sociaux en se référant à des valeurs partagées exigeantes. Ces valeurs clés ont été établies par les conférences d'Alma-Ata (1978) et d'Ottawa (1986) ainsi que dans la charte de Bangkok (2005). Elles rejoignent nos préoccupations visant la réduction des inégalités de santé. Ces textes soulignent l'importance de ne pas limiter la promotion de la santé à sa seule dimension technique. Ils confèrent aux pratiques mobilisées en leur nom une légitimité juridique et politique, en tant qu'accès au droit, mais aussi une légitimité éthique et professionnelle.

- La santé est un droit fondamental pour tous et une responsabilité incontournable des pouvoirs publics. Les politiques publiques de santé, au service des plus fragiles, doivent être favorisées.
- La personne doit être respectée dans son identité personnelle, sociale et culturelle.
- L'implication des citoyens et des organisations dans la prise en charge de leur santé et des prises de décisions qui les concerne est indispensable.

Ce mode de gouvernance engage des jeux de relations externes entre les partenaires régionaux (Région Rhône-Alpes et ARS) et les différents acteurs associatifs locaux. L'enjeu est de passer de l'échelle des territoires qui configurent les modes classiques de financement à un mode de fonctionnement – et de reconnaissance institutionnelle – en réseau (agglomération, région, Europe, international).

Le volet spécifique de la prise en compte de la précarité dans le cadre des actions menées par l'ARS dans le cadre de sa programmation régionale est une piste encourageante à ce sujet. Le PRPS aura vocation de construire un partenariat étroit avec l'ARS pour renforcer cette politique volontariste de bon sens.

L'idée est de mettre en œuvre le PRPS en bonne intelligence avec l'ARS, le CRRA et les autres collectivités locales de la région, pour qu'il constitue la pierre d'angle du réseau régional d'acteurs voulue par ces institutions. Et cela dans le cadre de leurs politiques de structuration de réseaux régionaux de lieux ressource. Ceci afin de favoriser une étroite collaboration entre la l'Etat, la région, le département et les agglomérations de la région (territoires et intercommunalité), et d'établir ainsi une synergie déployant, de manière réaliste, une politique solidaire de santé publique.

Comment structurer un espace commun tout en préservant l'identité de chacune des entités, associations et autres organismes engagés ?

Nous avons reconfirmé l'intérêt d'une déclaration d'intention (ce que chaque organisation sait faire de façon spécifique et ce qu'elle peut et veut mettre au service du PRPS, production à faire valider par chaque conseil d'administration ou responsable d'institution, si l'organisation concernée n'est pas une association).

Nous précisons encore que le PRPS n'est pas destiné à être une seule juxtaposition de membres mais a vocation à développer une structure permettant le partage, la mise en commun, la construction collective. Il s'agit d'élaborer à moyen long terme un espace institutionnel de subsidiarité qui va donner corps de façon très précise à ce qui sera la substance de ce qui est partagé par toutes les organisations membres du PRPS.

UNE CHARTE ETHIQUE ET DEONTOLOGIQUE

La Charte des bonnes pratiques prend appui sur **une démarche méthodologique pluridisciplinaire** mobilisant tous les champs des sciences humaines et sociales en rapport à la promotion de la santé.

L'interdisciplinarité combinant recherche/action et rencontre des publics s'impose comme une posture essentielle du projet. Une attention particulière doit être donnée à la conception attractive et innovante des problématiques de santé respectant la triple dimension socio-historique, politique et pédagogique (et intégrant la diversité des cultures).

Cette manière de travailler implique une démarche réflexive entre les équipes du PRPS. Elle s'inspire **de valeurs humanistes et d'exigences professionnelles liées à la promotion de la santé**. Elle requiert en outre de porter une attention particulière à l'évaluation et au sens des actions concrètes mises en œuvre.

Un travail d'élaboration d'une charte éthique commune doit inscrire le PRPS dans une perspective de solidarité sociale et de valeurs partagées, centrées sur deux principes majeurs :

- **La considération principe majeur de l'accompagnement de la personne, dans ses aspirations, ses droits, ses souffrances et ses solidarités...**
- **La responsabilisation des organisations à mettre en œuvre un climat social contributif à l'épanouissement et à la protection physique et psychosociale des sujets qui la constitue.**

Ce texte servira par la suite de support de réflexion au sein des services en permettant aux acteurs de relier les orientations stratégiques et opérationnelles qu'ils décident et au cadre référentiel des bonnes pratiques auquel ils se réfèrent. Il servira également à alimenter les réflexions sur les problématiques sociétales les plus complexes.

Trois principes fondateurs seront mis en avant :

■ COLLABORATION

Fédérer les acteurs autour d'un projet ouvert et participatif permettant l'articulation de ressources et de moyens complémentaires. Créer un espace de capitalisation des compétences et des pratiques des acteurs régionaux de la santé au sens large. Mutualiser pour mieux travailler collégalement et mieux répondre aux besoins des Rhônalpins.

■ COHERENCE

Travailler de façon cohérente autour d'une offre régionale en matière de prévention, d'éducation et de promotion de la santé, pour élaborer, dans le contexte du plan régional de santé publique et du schéma de prévention, un outil de référence pour les financeurs et les différentes institutions de la région. Proposer de nouveaux projets et services en s'appuyant sur les réseaux régionaux des acteurs et d'usagers, et en tenant compte des spécificités territoriales.

■ RESPECT

Travailler en réseau en respectant les compétences, la pluralité et la diversité des acteurs. Garantir le principe de subsidiarité et l'esprit associatif tout en faisant vivre une culture permettant de porter des valeurs communes.

A ces principes fondateurs, il convient d'ajouter trois exigences non moins importantes en pratique pour la réussite d'un projet partenarial :

■ **La pertinence dans le choix des actions transversales en réseau**, en rapport aux besoins de santé prioritaires et aux orientations des politiques publiques de santé. Dans une perspective de santé globale, donc en faisant appel à des disciplines contributrices du mieux être des populations (médiations artistiques, éducatives, corporelles, organisationnelles, changements institutionnels, etc.) En axant le projet sur une optique de réduction volontariste des inégalités.

■ **L'efficacité :**

- par le choix (ou le développement) de stratégies établies (ou innovantes) ayant fait (ou faisant) l'objet de validation scientifique dans l'esprit de l'evidence-based health promotion prônée par l'OMS.

- par les connaissances issues des sciences humaines développées notamment par l'Institut de Psychologie de l'université Lyon II, partenaire engagé dans ce projet.

■ **La rigueur gestionnaire et la transparence financière :** les associations constitutives basées au PRPS, tout en gardant leurs responsabilités propres notamment sur le plan financier, devront adopter des procédures communes pour la gestion et le suivi budgétaire du Pôle. Les activités mutualisées feront l'objet d'une gestion intégrée.

GOVERNANCE DU PÔLE

Le pôle regroupera des acteurs d'horizons différents et de compétences complémentaires. Dans des proportions variables, ces associations et organismes partenaires offrent des services destinés au grand public, aux professionnels (santé, action sociale, éducation...), et aux décideurs (Etat, collectivités...). Constitué des têtes de réseaux et d'associations à rayonnement régional, le PRPS appuiera l'action des antennes et délégations implantées localement pour renforcer la pertinence et l'extension territoriale de ses missions.

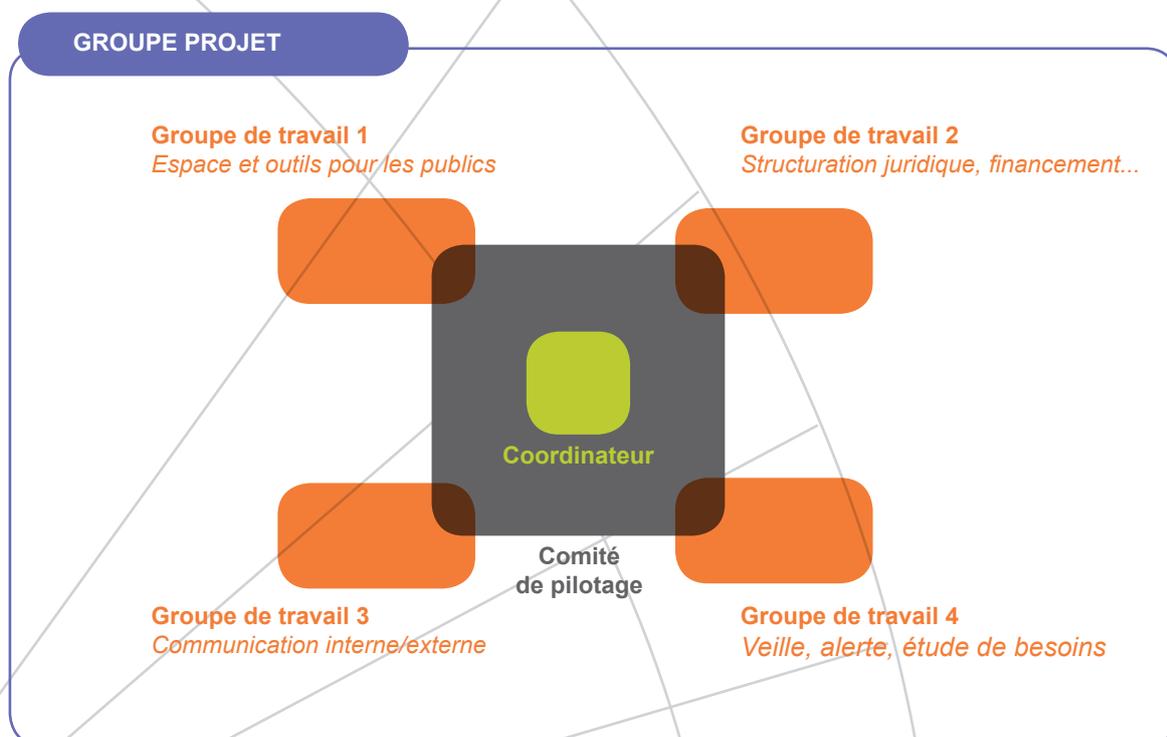
Il permettra des collaborations avec tous les acteurs de la santé publique et toutes les organisations soucieuses de promotion de la santé par la mise à dispositions d'espaces dédiés (salles de réunions, location d'un amphi pour des journées d'études, accompagnement pédagogique d'une exposition créé en lien avec le pôle muséal, cycle de cinéma dans le cadre de la salle de l'amphi de l'hôtel Dieu, etc.).

La gouvernance du pôle repose sur plusieurs principes :

- Un principe de mutualisation
- La structuration de fonction transversales coopératives
- L'information et la communication

ORGANISATION DU PÔLE

L'organisation du pôle est prévue sur la base de 4 axes :



LE GROUPE PROJET

La mission du Groupe Projet : organisation, animation, coordination, approfondissement théorique et conceptuel du projet.

Il définit, valide, prend les décisions qui engagent la structuration et les grandes orientations du PRPS.

En appui sur les propositions des Groupes de Travail thématiques, il les met en débat, les valide ou pas et les fait remonter au comité de pilotage pour que celui-ci les intègre dans la conduite du projet dont il a la charge entre deux assemblées délibératives.

LES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

(ouverts à des experts ou intervenants extérieurs, qui peuvent secondairement devenir des membres) approfondissent une question, font des propositions qui sont débattues et validées en Groupe Projet.

Les groupes se distribueront les thèmes de travail suivant les axes suivants retenus ce jour :

- Groupe de travail 1 - espace et outils pour les publics : créer un espace accueil tous publics novateur, notamment dans un possible lien avec le projet de musée ; accueillir les acteurs de « première ligne », les jeunes, produire des outils d'animation.....
- Groupe de travail 2 - : structuration juridique, gouvernance, financement, fonctionnement.
- Groupe de travail 3 - : communication interne/externe : communication entre les acteurs du Pôle et des acteurs associés, communications ciblées sur les partenaires impliqués : Région, ARS, communication avec le grand public, communication avec les médias, communications avec les autres structures analogues en France et à l'international.
- Groupe de travail 4 - : veille, alerte, étude de besoins : recherche action, approfondissement du projet, premières élaborations (PRPS hors les murs avant l'entrée dans l'Hôtel Dieu rénové).

LE COMITÉ DE PILOTAGE (CONSEIL RÉGIONAL, ERSP, MFRA, COLLECTIF CITOYEN)

Il arbitre (si nécessaire) et met en œuvre les décisions retenues par le Groupe Projet en lien avec les Groupes de Travaux Thématiques ou fait des propositions qui seront discutées et validées par le Groupe Projet.

Il pilote le processus permanent du projet, le met en acte et le contextualise (ancrage dans la politique et la culture locale). Il assure les liens avec Eiffage, les décideurs politiques et les éventuels financeurs entre deux réunions du Groupe Projet.

Il ne prend pas de décisions pouvant toucher à l'autonomie du devenir de chacune des structures membres du PRPS en dehors d'une consultation et d'une validation par le Groupe Projet.

LE COORDINATEUR, ANIMATEUR DE L'ENSEMBLE DU PROJET : Jean-François Vallette, à l'origine coordinateur du collectif citoyen, Directeur de l'association AIDES Alcoool (association ayant rejoint l'ERSP à l'été 2011)

Les rôles de ce coordinateur :

- il coordonne le Projet et les différentes instances impliquées,
- il co-anime les instances de pilotage et les groupes de travail,
- il rapporte le niveau d'avancement et les décisions à prendre au Groupe Projet et au comité de pilotage,
- il assure les CR et s'assure du respect du planning,
- il assure la permanence de la communication interne et externe du projet au nom du comité de pilotage et du groupe Projet.

MUTUALISATION DES ACTIVITÉS ET THÉMATIQUES

Les partenaires du projet vont être amenés à transférer tout ou partie de leurs activités actuelles dans les locaux du PRPS en les réorganisant pour mutualiser certaines fonctions, notamment :

- **L'observation de la santé et des inégalités sociales**, au niveau régional et au niveau des territoires et collectivités (mesure des inégalités de santé et des facteurs sociaux et environnementaux...).
- **La réduction de ces inégalités** : appui aux projets locaux de santé, appui aux ateliers santé ville, programmes d'éducation nutrition précarité, approche des populations à risques (saisonniers, précaires, détenus), actions menées par l'intermédiaire des professionnels libéraux (partenariat URML), partenariats avec les travailleurs sociaux et les artistes pour le développement de l'estime de soi et de l'empowerment, etc.
- **La coordination et l'expertise en matière de lutte contre le SIDA.**
- **L'expertise en matière de prévention et prise en charge des addictions et des conduites à risques** : formation des intervenants en addictologie et en gestion de situations de crises (violences, prises de risques manifestes, transgression des lois, réduction des risques, promotion de l'estime de soi, développement de l'autoréflexion sur les expériences de consommation, etc.)
- **La promotion de la santé pour les jeunes et les parents** (information, orientation, promotion de l'estime de soi, éducation à la sexualité, prévention des addictions...) ; sensibilisation des enfants (écoles et centres de loisirs) aux relations de la santé et de l'environnement (air, eau, environnement sonore, alimentation ; promotion du bien être et de de l'estime de soi, prévention des traumatismes, appui à la parentalité dans le monde de la petite enfance (assistantes maternelles, professionnels des lieux d'accueil, associations familiales, etc.)
- **La promotion de la santé et la prévention des risques psychosociaux** en milieu du travail, en milieu pénitentiaire, dans le champ de l'insertion, etc.
- **La promotion de la santé mentale et la prévention de la souffrance psychique**, ainsi que la prévention des conduites suicidaires.
- **La prévention de l'obésité et la promotion de l'activité physique.**
- **L'éducation du patient**, par l'appui méthodologique aux établissements de santé pour la mise en oeuvre de leurs démarches propres; contribution à la formation qualifiante des acteurs de l'éducation du patient.
- **L'animation des associations et réseaux de patients et usagers du système de soins.**
- **La collaboration avec les réseaux territoriaux** : partage d'outils, d'expériences et de locaux autour de la pratique de l'animation.
- **Le travail avec les institutions et les organisations afin d'impulser des politiques de promotion santé**, dans une perspective de réduction de la morbidité mais aussi d'amélioration de la qualité de vie.
- **Le travail d'appui et d'accompagnement de tous les dispositifs au service des populations en situation de précarité** (jeunes adultes en difficulté d'insertion notamment).

L'IMPLICATION DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE RHÔNE-ALPES

La Mutualité Française Rhône-Alpes (MfRA), en fédérant les Unions départementales des 8 départements de la région (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie et Haute-Savoie), et 243 Mutuelles directement adhérentes, **représente toutes les familles de mutuelles et les 4 millions de Rhônalpins qui bénéficient de leurs garanties.**

La Mutualité Française Rhône-Alpes contribue notamment à la prévention et à la promotion de la santé en s'appuyant sur son réseau implanté sur les 8 départements. Sur le plan de l'organisation des instances, la réforme de 2009 confie à la région les fonctions de représentation et de défense du mouvement, la définition et le pilotage de la prévention/promotion de la santé, le développement des rencontres santé, le déploiement de Priorité Santé Mutualiste...

La MfRA, de par son activité et au travers de son réseau prévention et promotion de la santé, développe depuis maintenant près de 20 ans **des actions de santé publique sur des thématiques ciblées** (cancers, diabète, obésité, nutrition, maladie d'Alzheimer, addictions,...) **ou sur des publics prioritaires** (les personnes âgées, les jeunes,...). Elle s'implique également fortement sur l'accès aux soins et aux droits ainsi que sur la prévention pour les populations précaires.

C'est donc tout naturellement, que dans le cadre du projet de rénovation de l'Hôtel Dieu, la Mutualité française Rhône-Alpes trouverait intéressante cette initiative visant à **l'animation d'un espace prévention ouvert au grand public**. Cet espace aurait pour vocation d'accueillir aussi bien des particuliers que des groupes (scolaires, personnes âgées, personnes en situation précaire, personnes ayant une préoccupation commune autour d'une thématique abordée dans ce lieu prévention, etc...).

On peut imaginer facilement tout l'intérêt de nos concitoyens pour la santé et pour cet espace de prévention, accessible à tous, au cœur de la ville. Mais l'espace n'a pas vocation à ne s'adresser qu'à des habitants de la région lyonnaise et à cette fin les NTIC pourront permettre à cet espace de pouvoir irradier tous les points du territoire de Rhône-Alpes et de mettre à la portée de tous les Rhônalpins de nouveaux outils de prévention et de promotion de la santé.

Cette initiative pourrait également permettre de réfléchir à la **mutualisation de certains moyens** en vue d'une rationalisation des coûts de fonctionnement, notamment à travers le partage d'espaces de type salles de réunion, salles de conférence qui peut contribuer à l'équilibre financier.

Dans cette perspective de concrétisation d'un projet commun riche de sens permettant la création et l'animation d'un espace prévention « High Tech » ouvert au grand public, la MfRA a accepté de participer au travail de réflexion, de conception et de recherche de financements aux côtés des autres acteurs.

Il faut, en effet, une mobilisation large et dans la durée de financeurs pour assurer la pérennisation de cet espace qui par nature sera ouvert gratuitement au public... aucun des acteurs présents dans le dossier actuellement n'a les moyens de financer seul un tel espace.

ELEMENTS TECHNIQUES CONCERNANT LES LOCAUX

L'intégralité du projet recouvre une surface de 1600 m² utiles, répartie en 2 espaces respectivement de 1200 et 400 m² environ.

Dans son ensemble, le pôle régional de promotion de la santé et du bien-être a pour vocation d'accueillir d'une part un public professionnel (chargés de projets, professionnels de la santé, chercheurs, élus, administrateurs...) et d'autre part (pour certaines composantes comme la Mutualité ou l'ADES du Rhône) un public plus large. Par ailleurs le pôle documentaire doit être facilement accessible à ses utilisateurs en recherche de ressources documentaire concernant la santé et la qualité de vie. Ces deux flux de personnes doivent être distincts et devront pouvoir être clairement identifiés avec une zone avec accès direct du public (1/3 environ) et une autre où la contrainte est moins forte.

Volet promotion de la santé

Type d'aménagement	Nombre	Surface unitaire approximative (m ²)	Surface totale
Bureaux	70	10	700
Petite salle de réunion (8 personnes)	4	25	100
Grande salle de réunion (20 personnes)	1	100	100
Centre de documentation	1	125	125
Espace d'accueil Exposition Démonstration	1	75	75
Salle de repos	1	50	50
Local technique	1	50	50

TOTAL : 1200 m²

Volet accueil du public :

TOTAL : 400 m²

BUDGET

Le prix au m² ne devra pas dépasser la moyenne actuelle payée par les associations membres (environ 100€ par m²).

Pour l'espace d'accueil du grand public, un financement spécifique devra être dégagé par une étude financière à réaliser.

« La santé est tout au long de la vie, un mode de présence au monde : joie et performance, expression dynamique de l'expression de soi et expérience de la limite, confrontation à la souffrance, au handicap parfois, à la maladie, au vieillissement et à la mort. La santé est la capacité d'un sujet humain de vivre une vie possible pour lui. »

Philippe LECORPS

Les membres du pôle

- Espace Régional de Santé Publique (ERSP) :
 - Association Indépendante d'Entraide Sociale - Aides Alcool
 - Observatoire Régional de la Santé (ORS) Rhône-Alpes
 - Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) Rhône-Alpes
 - Association Centre Jean Bergeret (ACJB)
 - Centre d'Information Régional sur les Drogues et les Dépendances (CIRDD) Rhône-Alpes
 - Centre Régional de Prévention des Conduites Suicidaires (CRPCS) Rhône-Alpes
 - Registre des Malformations en Rhône-Alpes (REMERA)
 - Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida (CRIPS) Rhône-Alpes
- Mutualité française Rhône-Alpes
- Association Départementale d'Education pour la Santé (ADES) du Rhône
- AIDES - délégation Ain-Rhône
- Union Régionale Rhône-Alpes Auvergne de la Fédération Addiction
- Collectif Inter-associatif sur la Santé Rhône-Alpes (CISS-RA)
- Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Rhône-Alpes
- Santé Environnement Rhône-Alpes (SERA)
- Réseau Régional Environnement Santé (RRES)
- Laboratoire d'épidémiologie et santé publique (Lyon I)
- Laboratoire GRePS (Lyon II)
- Laboratoire PAEDI (IUFM, Lyon I)
- Institut Français de l'Education

La gouvernance du pôle

- Conseil régional Rhône-Alpes
- Mutualité française Rhône-Alpes
- Espace Régional de Santé Publique (ERSP)
- le collectif citoyen
- un représentant associatif (hors ERSP)
- un représentant d'un laboratoire universitaire
- Conseil général du Rhône (invité)

Les partenaires pressentis du pôle

ANPAA, ARAVIS, CREA, URIOPSS, Migrations Santé Rhône-Alpes...

Un projet soutenu :

- par de nombreuses organisations
- par 12 000 signataires sur la pétition en ligne : www.petitionshoteldieu.fr

CONTACT

Jean-François VALLETTE, directeur d'AIDES Alcool
Coordinateur du projet pour l'Espace Régional de Santé Publique
Tél. 04 72 41 76 98 ou 06 20 83 92 26
jfvallette@aidesalcool.org

ESPACE RÉGIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE



9 quai Jean Moulin
69 001 LYON
www.ersp.org